

Image not found or type unknown



Prime de precarité apres 2 CDD

Par **jack503**, le **04/02/2013** à **01:24**

bonjour , voilà je sors de 2 cdd(1 de 8 mois et un autre de 4 mois)et maintenant plutot que de me prendre en cdi mon employeur me propose un Contrat de professionnalisation de 6 mois !
In primo en a t il le droit ?
In secundo , puisqu'il s'agit d'un nouveau type de contrat doit il me payer les congés payés et la prime de précarité ?
In tertio lui compte me payer que les congés payés mais pas la prime de précarité !!
In quarto merci d'avance de vos reponses